

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 37



N°030

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 MARS 2023**

**L'AN deux mille vingt-trois, le 09 mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Damien BIDAL
Madame Nadège NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Christiane DESCAMPS	Madame Sandrine DESIR
Madame Margaux HOUIS	Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Pierre SACK	Madame Karine FRANCLLET
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Philippe ALLAIN
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Maryse EMEL	Monsieur Dominique DANDRIEUX

---

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric SCHROEDER

---

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

---

**OBJET : Acquisition du fonds de commerce (Kebab) situé 5 rue de la  
Commune de Paris à AUBERVILLIERS**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2 permettant à Madame le Maire, par délibération du Conseil municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la Collectivité et notamment ses articles L.2121-29 et L.2141-1 ;

Vu l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 16 novembre 2022 ;

Vu le courrier du propriétaire en date du 10 janvier 2023 confirmant son accord sur la proposition et le prix ;

Considérant qu'en application de l'article L.2141-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la Ville ;

Considérant l'intérêt de la Ville de se porter acquéreur de ce bien, notamment par sa situation géographique ;

Considérant la correspondance des caractéristiques du fonds de commerce vis-à-vis des objectifs de dynamisation de la politique commerciale en matière de proximité, tant dans la diversité que dans la requalification commerciale ;

Considérant l'inclusion du local dans une boucle de circulation marchande au centre-ville ;

Considérant l'opportunité exceptionnelle d'intensifier la diversité commerciale du secteur apportée par ce local commercial ;

Considérant l'intérêt d'acquérir le fonds de commerce situé 5 rue de la Commune de Paris à Aubervilliers, pour un montant de cent-trente-huit-mille euros (138 000 EUR HT), hors frais, hors taxe ;

Considérant que la signature de l'acte authentique de vente emporte acquisition du présent fonds.

Adoption à l'unanimité par 50 pour , 2 ne prennent pas part au vote( Marc GUERRIEN , Nadège NIFEUR)

**DELIBERE :**

**DECIDE** l'acquisition du fonds de commerce d'une surface de 50 m<sup>2</sup> situé 5 rue de la Commune de Paris à Aubervilliers (93300), au profit de la Ville, au prix de cent-trente-huit-mille euros (138 000 EUR HT), hors frais, HT.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente, et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la Ville.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>) dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 13/03/23**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20230309-Imc129373-DE-1-1**  
**Publiée le : 13/03/23**  
**Certifiée exécutoire : 13/03/23**

Le Maire,  
Karine FRANCKET

